

École Élémentaire Gérard Gauthier, NOTE DE RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

Merci de prendre le temps de lire intégralement toutes ces informations.

Vie de l'école : L'école compte 10 classes cette année. Pour tous renseignements, la directrice de l'école (Mme MICHONNEAU) est disponible tous les lundis et mardis (journées de décharge administrative).

Effectifs : **CPa** Mme PITEAU (20 élèves) **CPb** Mme DIGNAC (20 élèves) **CE1a** Mme JOUBERT (25 élèves) **CE1b** Mmes MADER et PERDREAU (26 élèves) **CE2a** Mme NICOLAS (24 élèves) **CE2b** Mme BRIVOIS (23 élèves) **CM1a** Mmes DELPANQUE et MICHONNEAU (26 élèves) **CM1b** Mme AIRAULT DRYJA (26 élèves) **CM2a** M. ROY (21 élèves) **CM2b** M. THOMAS (22 élèves)

Horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi : 9h/12h - 14h/16h30, mercredi : 9h/12h. L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h50 le matin et 13h50 l'après midi.

vendredi : 9h/12h - 14h/15h30. A 15h30, les parents peuvent venir chercher leur enfant à l'école ou le laisser *gratuitement* à la charge du personnel municipal jusqu'à 16h30 afin de participer aux activités mises en place avec l'aide des associations locales. Sur la base du volontariat, la participation aux activités fera l'objet d'une inscription pour quelques séances de découverte.

Le calendrier des vacances scolaires est consultable sur le site de l'école.

Absences : Les parents doivent prévenir **impérativement** l'école le jour même de l'absence de leur enfant et à son retour, donner à l'enseignant(e) un billet d'absence dûment complété (remis en début d'année dans le cahier de liaison).

Les parents venant chercher leur enfant au cours de la journée signeront une décharge de responsabilité. En aucun cas l'enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.

Retards : Les parents veilleront à ce que leur enfant arrive à l'heure à l'école. Pour les plus jeunes, il est fortement conseillé de les accompagner jusqu'à la grille.

Attention : en raison du plan « Vigipirate », la grille de l'école sera fermée sur le temps de classe (de 9h à 16h30). L'entrée dans l'école pendant ces horaires se fera alors par la classe de Mme Michonneau à l'arrière de l'école (prendre route de Signy, chemin face aux silos).

Cantine : Une **serviette de table** marquée au nom de l'enfant est exigée. Rangée dans une trousse/pochette (à fournir en début d'année) elle sera conservée à l'école et devra être renouvelée chaque lundi. Les menus sont consultables sur le site de l'école.

Goûter : Les goûters sont interdits sur le temps scolaire. Les enfants peuvent néanmoins prendre une collation avant 8h50 et après 16h30.

Cahier de liaison (ou cahier de correspondance) : Cet outil est un lien de communication entre l'école et la famille. Nous vous demandons de l'utiliser pour signaler tout problème ou information et de bien vouloir **signer** chaque feuille collée (c'est un moyen **simple et indispensable** mis à disposition des enseignants pour vérifier que l'information vous a bien été communiquée).

Relation parents/enseignants : Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou d'ordre familial dont les enseignants auraient à tenir compte.

Pour rencontrer les enseignants, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous (mot dans le cahier de liaison) et de respecter un délai raisonnable afin de permettre à chacun de s'organiser au mieux.

Suivi extérieur : Si votre enfant a un suivi (orthophoniste, psychologue...), veuillez en informer le directeur et l'enseignant de la classe (un document à compléter vous sera fourni). Merci d'avance.

Matériel : tout livre anormalement abîmé sera à rembourser par la famille. Les parents veilleront régulièrement à l'état du matériel de leur enfant et à ce que rien ne manque ni dans le cartable ni dans la trousse.

Jeux / jouets : les jeux/jouets sont seulement « **tolérés** » (cf règlement intérieur) et sont sous la responsabilité des enfants.

Vaccinations : Vérifier les rappels.

Parasites : Aucune école n'est à l'abri des poux. Soyez vigilants et surveillez régulièrement la tête de vos enfants. Merci.

Assurances : L'assurance scolaire est obligatoire pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre des horaires de l'école. Vérifiez que votre assurance garantisse votre enfant en **responsabilité civile et individuelle accident**. Vérifiez qu'il y a bien les nom / prénom de l'enfant et les dates de validité.

Remettez une attestation à l'enseignant de votre enfant dès que possible. Merci.

Bonne année scolaire à tous !

L'équipe enseignante